

PORTO-NOVO, LE 10 OCTOBRE 1960

PG/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET DU PREMIER MINISTRE.

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

N° 278 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE ,

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey;
VU la loi n°59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;

AMPLIATIONS.- LE Conseil des Ministres entendu ;

chrono I
JORD. I
FP I
PRESIDENCE I5
MI. 5
SP. NIKKI I
TRESOR I
I
CH. I
RADIO 2
INTERESSE I
MF/SOLDE 2
DF. 3
DF. 3
SGCM. 2

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. KARIMOU Mamadou, instituteur en position de détachement est nommé chef de l'Arrondissement de M'DALI (Sous-Préfecture de NIKKI)

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR



H. MAGA.

M. AROUNA.